

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-04
DE LA COMMUNE DE THEZIERS**

Séance du 15 avril 2026

Etaient présents :

Mme GARCIA-FAVAND Murielle, maire

Mmes ARTERO Geneviève et GAZAVE Bérengère, MM. DALLARA Philippe et LAZOU Christian, adjoints

Mme ILDEVERT Corinne, LEROY Mireille, PATROUILLAUT Joëlle, TONDEUR Fanchon,

MM. ALLOSIA Vincent, FERRARI Hervé, GARCIA FAVAND Florian, JULLIAN Philippe et QUILLET Jean-Marie, conseillers

Absents ayant donné procuration :

Mme ROMAN Astrid (procuration à M. DALLARA Philippe)

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18H35

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme GAZAVE Bérengère est désignée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026

Le compte rendu n'appelant pas d'observations de la part des membres présents, il est adopté à l'unanimité.

3. DEL 2026-032 – Modification du tableau des effectifs

Madame la maire rappelle à l'Assemblée que :

- conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade
- en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Considérant le tableau des emplois permanents adopté par le conseil municipal en date du 19 juin 2024

Considérant les avancements de grade de l'année 2026

Madame le maire propose à l'Assemblée :

- La suppression de deux postes d'adjoints technique principal de 2ème classe, permanent à temps complet,
- L'ouverture d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé dans les Écoles Maternelles, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2026
- L'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2026

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé dans les Écoles Maternelles (ATSEM) permanent à temps complet, la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

permanent à temps complet et la suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet, selon les conditions statutaires de la fonction publique territoriale,

- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs des emplois permanents,
- **AUTORISE** Madame le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2026

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS A TEMPS COMPLET	NOMBRE D'EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET
Filière administrative			
Adjoint administratif (C)	Adjoint administratif	1	
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	
Rédacteur (B)	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	
Filière technique			
	Adjoint technique territorial	1	1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	0	
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3	
Filière Médico-Sociale			
	ATSEM	1	
TOTAL		9	1

M. LAZOU Christian présente un diaporama sur les principes généraux du budget communal

4. DEL 2026-033 – MOTION DE SOUTIEN AU SMEG

Madame Le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre d'un futur projet de loi sur la décentralisation, le gouvernement par la voie de son premier ministre et de sa ministre de la Décentralisation a évoqué la possibilité d'un transfert de compétences sur les réseaux aux conseils départementaux.

Considérant que la distribution publique d'électricité relève historiquement des compétences du bloc communal depuis la loi du 15 juin 1906 et est aujourd'hui exercée pour des raisons de technicité, d'efficacité et de proximité par des syndicats intercommunaux spécialisés.

Considérant que les Syndicats d'Energies assurent notamment la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux basse tension en zones rurales, contribuant à la qualité de service, à la sécurisation des ouvrages, à l'égalité territoriale et à la mise en œuvre de la transition énergétique.

Considérant que le Territoire d'Energie GARD SMEG assure cette mission depuis plus de 30 ans sur les communes du département et investit chaque année des millions d'euros pour la sécurisation et le renforcement des réseaux.

Considérant que la remise en cause des Syndicats d'Energies dans leur compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'énergie entraînerait une diminution des investissements dans les réseaux ruraux ou, à défaut, une hausse de la facture des usagers via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, ce qui nécessite une mobilisation collective.

Madame Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à adopter la motion de défense des Syndicats d'Energies dans leur compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFIRME** son attachement au maintien de la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'énergie au sein du bloc communal ;
- **DECIDE** de voter le projet de motion.

5. DEL 2026-034 - Désignation d'un président de séance pour le vote du CFU – Budget Principal

Madame le maire rappelle au Conseil que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer un président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025 du budget principal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Monsieur Christian LAZOU comme président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025 du budget principal

6. DEL 2026-035 – Approbation du CFU – Budget Commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune ;

Vu la délibération 2026-000 désignant M. LAZOU comme président de séance pour le vote du CFU ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu la sortie de la salle de Mme le Maire ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. DEL 2026-036 – Affectation du résultat – Budget Principal

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025, à l'unanimité

DECIDE d'affecter les résultats 2025 du budget principal conformément au tableau ci-dessous :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A – Résultat de l'exercice	146 258,60
B- Résultats antérieurs reportés	119 372,57
C – Résultat à affecter (= A+B)	265 631,17
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
D- Solde d'exécution 2025	- 112 195,42
E – Solde sur les restes à réaliser	- 187 500,00
<i>RAR Dépenses</i>	<i>197 500,00</i>
<i>RAR Recettes</i>	<i>10 000,00</i>
F - EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT (=D+E)	- 299 695,72
AFFECTATION	
1) Affectation au 1068 (à minima F si F<0)	265 631,17
2) Report en fonctionnement (R 002)	

8. DEL 2026-037 – Vote des taux des taxes directes locales 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame le Maire rappelle que par délibération du 26 mars 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 52,50 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 91,69 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 12,00 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition en 2026 à :

THRS12,00 %

TFPB52,50 %

TFPNB91,69 %

- **CHARGE** Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

9. DEL 2026-038 – Vote du budget primitif

Vu le projet de budget établi conformément à l'instruction M57 annexé à la présente,
Il est proposé au conseil d'approuver le budget par chapitre.

La synthèse est établie comme suivant :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	290 000.00	002 - Report en section de fonctionnement	
012 - Charges de personnel	440 600.00	70 – Prod. de serv, domaine, ventes divers	71 350.00
014 – Atténuations de produits	500.00	013 – Atténuation de charges	30 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	211 100.00	73 - Impôts et taxes	700 000.00
66 - Charges financières	24 000.00	74 - Dotations, subventions, participations	256 850.00
67 – Charges exceptionnelles	1 000.00	75 - Autres produits de gestion courante	14 000.00
68 – Dotations aux amortissements			
023 – Virement à la section d'investissement	70 200.00		
042 – Opérations d'ordre entre section	34 800.00		
TOTAL	1 072 200.00	TOTAL	1 072 200.00

10. DEL 2026-039 – Vote des subventions 2026

M. ALLOSIA Vincent étant membre du conseil d'administration d'association est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

Vu le budget principal COMMUNE,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE** les subventions ci-dessous.

ASSOCIATIONS	Imputation budgétaire	Subventions accordées
APEAT	65748	3 000.00 €
Les Amis De Saint-Amant	65748	700.00 €
La Belle Epoque	65748	1 500.00 €
Les Chats Libres De Theziers	65748	750.00 €
École De Musique D'aramon	65748	1 500.00 €
Etoile Sportive Théziéroise	65748	3 000.00 €
Etoile Sportive Théziéroise « Section Jeunes »	65748	1 500.00 €
FNACA	65748	200.00 €
La Carte théziéroise	65748	400.00 €
Le Cercle Du Printemps	65748	3 000.00 €
La Band'a Tédusia	65748	1 500.00 €
Running club Théziérois	65748	400.00 €
OCCE Ecole De Theziers	65748	1 500.00 €
Les Restaurants Du Cœur (AD30)	65748	500.00 €
Société de chasse « La Diane Théziéroise »	65748	1 500.00 €
Theziers Sports Entretien	65748	400.00 €
Happy Horse Days	65748	800.00 €
CCAS de la Commune	657363	10 000.00 €

11. DEL 2026-040 – Désignation d'un président de séance pour le vote du CFU – Budget Assainissement

Madame le maire rappelle au Conseil que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer un président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Monsieur Christian LAZOU comme président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Assainissement

12. DEL 2026-041 – Approbation du CFU – Budget Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du service Assainissement ;

Vu la délibération 2026-040 désignant M. LAZOU Christian, Maire-adjoint aux finances, comme président de séance pour le vote du CFU ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Vu la sortie de salle de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du service assainissement
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13. DEL 2026-042 – Affectation du résultat – Budget Assainissement

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025, à l'unanimité **DECIDE** d'affecter les résultats 2025 du budget assainissement conformément au tableau ci-dessous :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A – Résultat de l'exercice	- 6 339.63
B- Résultats antérieurs reportés	7 450.42
C – Résultat à affecter (= A+B)	1 110.79
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
D- Solde d'exécution 2025	77 191.04
E – Solde sur les restes à réaliser RAR Dépenses RAR Recettes	
F - EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT (=D+E)	77 191.04
AFFECTATION	
3) Affectation au 1068 (à minima F si F<0)	
4) Affectation complémentaire au 1068	
5) Report en fonctionnement (R 002)	1 110.79

14. DEL 2026-043 – Vote du budget primitif 2026 – budget assainissement

Vu le projet de budget établi conformément à l'instruction M49 annexé à la présente,
Il est proposé au conseil d'approuver le budget par chapitre.

La synthèse est établie comme suivant :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
011 - Charges à caractère général	6 000.00	002 – Report en section de fonctionnement	1 110.79
023 – Virement à la section d'invest.		70 – Prod. De serv, domaine, ventes divers	30 500.00
042 – Opérations d'ordre entre sections	59 000.00	042 – Opérations d'ordre	37 989.21
66 – Charges financières	4 600.00		
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs			
TOTAL	69 600.00	TOTAL	69 600.00

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
001 – Déficit antérieur reporté		001 – Excédent antérieur reporté	77 191.04
16 - Emprunts	30 000.00	021 – Virement de la section d'exploitation	
21 - Immobilisations corporelles	72 801.83	040 – opération d'ordre en section	59 000.00
040 – opération d'ordre en section	37 989.21	10 -Dotations, fonds divers et réserves	4 600.00
TOTAL	140 791.04	TOTAL	140 791.04

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2026.

15. Questions diverses

Madame le maire

- 1- précise à l'assemblée leur rôle et leur pouvoir en tant qu'élu
- 2- annonce qu'elle a été élue 5^{ème} vice présidente de la CCPG et qu'elle aura en charge la commission « culture, communication, traditions et sports »
- 3- dit que l'étude des dossiers pour la reprise de la boulangerie a fait ressortir le projet des **comptoirs des villages**. Les porteurs du projet seront reçus en mairie le lundi 11 mai à 10h00. Tous les membres du CM qui souhaitent venir seront les bienvenus. Son dossier candidature sera envoyé à l'ensemble des membres du conseil.

Mme ARTERO informe le conseil que le mobil home est fini de réparer. La classe sera remise à sa place pendant les vacances d'avril.

Sécurité routière :

- 1- En vue de « casser » la vitesse sur la 2^{ème} tranche du RD, l'idée de mettre un ralentisseur a été émise. Consulté, le Département a donné un avis défavorable. Actuellement, l'installation d'un feu couplé à la vitesse est à l'étude mais le premier devis est très important. Un deuxième devis doit être demandé.
- 2- Il faut prévoir d'installer un panneau « **route barrée à 100 mètres** » en haut de la rue des glycines

Gestion des déchets

Pendant les travaux de la 3^{ème} tranche sur la RD, il est demandé aux habitants d'amener les bacs verts au point de collecte temporaire mis en place par le SMICTOM. Les personnes qui ne peuvent pas tirer les bacs jaunes jusqu'à ces points ont la possibilité de demander un rouleau de sacs au secrétariat de la mairie.

Fin de séance à 19h53.

Le Président de séance
Mme GARCIA FAVAND Murielle



Le secrétaire
Mme GAZAVE Bérengère

